

**ASSOCIATION DE PREVENTION DE SANTE AU TRAVAIL  
D'INDRE ET LOIRE  
En abrégé « APST 37 »  
ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901  
2 Avenue du Professeur Alexandre Minkowski  
37170 CHAMBRAY LÈS TOURS**

**RELEVE DE DECISIONS DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2020**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le lundi 14 décembre 2020 à 17 h 00 sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

- Sont présents ou représentés l'ensemble des représentants des employeurs,
- Sont absents l'ensemble des représentants des salariés,
- Est également présent Monsieur Hervé CIBOIT, Directeur de l'APST37 et Madame Aline LANDOIS, Directrice adjointe

La réunion s'est effectuée en présentiel.

**ORDRE DU JOUR**

1. Affectation des Médecins du Travail
2. Point de situation à ce jour
3. Ligne directrice à 3 ans
4. Projection budgétaire 2021
5. Point des procédures en cours (Domicil +, Actifadom)
6. Election du Trésorier
7. Election du Secrétaire
8. Election d'un Membre représentant des salariés au bureau
9. Délégation du Directeur
10. Questions diverses

**1. Affectation des Médecins du Travail**

Après la présentation des Centres d'affectation et des Médecins rattachés, la résolution suivante a été votée :

*« Le Conseil d'Administration a également reçu communication de la liste réactualisée des médecins nommés au sein de l'APST37 et de leur affectation.*

*La liste des entreprises concernées est annexée aux présentes.*

*Le Conseil d'Administration valide la nomination de chacun des médecins figurant sur cette liste ainsi que leur affectation.*

*Le Conseil d'Administration prend acte que cette affectation peut être amenée à évoluer selon les souhaits et les charges respectives des Médecins voire des demandes adhérents, sous réserve de l'acceptation des Médecins »*

La résolution est approuvée à l'unanimité.

*dw 17*

## 2. Point de situation à ce jour

Monsieur DESASSIS présente à l'ensemble des Administrateurs le « Bilan des actions menées depuis 1 an par fiches thématiques »

## 3. Ligne directrice à 3 ans

Il est présenté le projet de ligne directrice de ces trois prochaines années et de ses composantes basées sur la démarche suivante : **« Éviter toute altération de la santé au travail des hommes et des femmes qui travaillent dans nos entreprises adhérentes et être au service notamment des TPE et PME pour les aider à remplir leurs obligations d'employeur pour la santé au travail »**

*« Le Conseil d'Administration après avoir entendu et échangé sur le projet de ligne directrice à 3 ans et ses différentes composantes, valide cette dernière et donne tous pouvoirs au Président afin de permettre sa bonne mise en œuvre. »*

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## 4. Projection budgétaire 2021

Monsieur CIBOIT rappelle l'atterrissage des comptes 2020 présenté au CA du 16 novembre 2020 faisant suite à la situation intermédiaire effectuée au 30 septembre 2020 et précise que la situation de fin d'année devrait être meilleure que celle envisagée lors du dernier Conseil d'Administration.

Après échéance de la situation 2020, la résolution suivante est proposée au vote :

### **« Facturation « camion » :**

*Compte tenu de la crise sanitaire, des mesures barrières et de distanciation, des deux périodes de confinement imposées par les mesures gouvernementales sur l'année 2020, les camions n'ont pas pu être utilisés au profit des adhérents concernés dont les cotisations sont spécifiques « camion ».*

*Le Conseil d'administration valide la constitution d'un avoir au titre de l'année 2020 sur le surplus spécifique de la cotisation « camion » afin que les cotisations des adhérents concernés ne portent que les cotisations standards.*

*Le Conseil d'Administration est averti que le montant global de cet avoir représente une enveloppe de l'ordre de 135 K€. »*

La résolution est adoptée.

Concernant le budget 2021, un dossier complémentaire « Rectificatif sur budget 2021 » a été également présenté aux Administrateurs

Sur la base des documents et analyses présentés, les résolutions suivantes sont proposées au vote :

### **« Augmentation du nombre de jours de travail et travail avec une infirmière :**

① *Le Conseil d'Administration encourage de poursuivre la politique engagée quant à augmenter le temps moyen travaillé et notamment le nombre de jour travaillé par semaine avec un objectif pour les nouveaux contrats d'un minimum de 4 jours de travail / semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sauf cas exceptionnel discuté en Conseil d'Administration.*

*AW* 2

② *Le Conseil d'Administration demande contractuellement qu'à chaque nouvelle embauche, qu'un médecin du Travail travaille avec une Infirmière en Santé Travail et qu'un Médecin Collaborateur s'engage à faire de même a minima lors de l'obtention de son diplôme ».*

La résolution est adoptée.

#### **« Infrastructures d'accueil :**

*Après échanges, le Conseil d'Administration suggère :*

- *La diminution des surfaces gérées dans les Centre fixes ;*
- *L'ouverture de deux dispensaires sur les secteurs de :*
  - *Neuillé-Pont-Pierre ou Château-La-Vallière ;*
  - *Langeais ;*
- *D'attendre quant à un investissement de centre mobile ;*
- *De poursuivre la réflexion sur toute démarche, organisation et équipement permettant de répondre au besoin de proximité auprès des adhérents localisés dans les territoires éloignés. »*

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **« Budget 2021 :**

*Le Conseil d'Administration valide le budget 2021, les conditions tarifaires 2021 conformément aux documents présentés dont le rectificatif développé dans le dossier complémentaire. »*

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Les hypothèses budgétaires présentées intègrent notamment l'embauche de 3 Médecins, 6 Infirmières et une augmentation des tarifs 2021 de 1,5 % avec l'abandon de la tarification camion.

#### **5. Point des procédures en cours (Domicil +, Actifadom)**

*« Le Conseil d'Administration a pris bonne note de ces deux procédures en cours et confirme les modalités déjà votées quant aux cotisations per capita à l'effectif et non à l'ETP en attente de la réforme et de la jurisprudence des procédures. »*

La résolution est adoptée à l'unanimité.

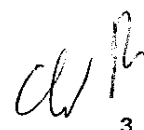
#### **6-7 et 8 : Membres du bureau**

En l'absence de réponses aux demandes de candidatures formulées auprès des administrateurs représentants des salariés pour les trois fonctions du bureau pour les représentants des salariés (Trésorier, Secrétaire et membre du bureau), il n'a pu être procédé au vote concernant ces trois fonctions.

#### **9. Délégation du Directeur**

*« Le Conseil d'Administration, après avoir échangé, valide la délégation du Directeur telle que présentée et donne pouvoir à Monsieur DESASSIS, Président de l'Association, pour signature et prise d'effet. »*

La résolution est adoptée à l'unanimité.



3

## 10. Questions diverses

### - APESA 37

Après échanges et discussion sur le soutien psychologique à apporter aux dirigeants en difficulté dans la crise actuelle, la résolution ci-dessous est votée :

*« Le Conseil d'Administration valide un don à l'APESA 37 d'un montant de 1 000 € au titre de l'année 2020. »*

Cette résolution est adoptée.

Un dossier complémentaire est également présenté avec notamment, une projection budgétaire 2021-2023 et une synthèse des négociations interprofessionnelles (ANI) sur la réforme de la Médecine du Travail.

Il est projeté que 2023 soit l'année du retour à l'équilibre financier.

Par ailleurs, les négociations en cours quant à la réforme de la Santé au Travail confortent nos orientations.

Les dates suivantes sont arrêtées pour les Conseils d'Administration sur 2021 :

- 25 janvier à 14 h 00
- 15 mars à 17 h 00
- 17 mai à 17 h 00
- 13 septembre à 17 h 00
- 15 novembre à 17 h 00
- 13 décembre à 17 h 00

  
Didier DESASSIS  
Président

Christophe WARRICK  
Secrétaire de séance  
